



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/145
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société FREE MOBILE, 16 rue de la Ville-l'Evêque – 75008 PARIS, identifiée sous le numéro SIREN 499 247 138, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-191 le 24/11/2023, portant sur la dépendance du domaine public située Chaussée quai de la Moselle, sur la commune du Havre en vue de l'installation et l'exploitation d'une station radiotéléphonique.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une surface de 48 m².
Durée de la convention : 5 ans à compter du 21 septembre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-191 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.